

La production de données par la statistique publique : Poids et spécificités économiques des acteurs de l'économie sociale

Julien Deroyon, INSEE

Avant de débiter et d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais remercier l'ADDES et son président de nous permettre de présenter ce travail, coécrit avec Laurent Bisault de l'INSEE.

Pour entrer dans le vif du sujet et résumer les objectifs de ce travail, il s'agissait, en premier lieu, d'estimer le poids de l'économie sociale au niveau macroéconomique, dans l'ensemble de l'économie. En termes de parts dans l'emploi, le poids était déjà relativement bien documenté. Il s'agissait concrètement de répondre à des questions : quelle est la part de l'économie sociale dans la valeur ajoutée, quelle est la part dans le PIB.

Au-delà de ces grands ordres de grandeur macroéconomiques, il s'agissait également d'apprécier la capacité de décrire la situation économique et financière des unités de l'économie sociale, de les décrire dans leur diversité, le tout selon des concepts et des méthodes partagées pour établir des comparaisons entre ces unités et le reste de l'économie.

Je mentionnais la diversité des unités de l'économie sociale. S'il y avait naturellement une richesse, pour l'évaluateur, elle est un premier écueil, voire un défi majeur. On se retrouve avec, comme objet d'étude, un champ qui englobe des unités de logique économique très diverses recouvrant des formes juridiques très différentes.

Les comptes nationaux, pour décrire l'économie, la partitionnent par grands types d'agents économiques, ce que l'on appelle les « secteurs institutionnels ». Nous avons schématiquement, d'une part, les unités marchandes avec les sociétés non financières, les sociétés financières et, d'autre part, les unités non-marchandes : administrations publiques, institutions sans but lucratif au service des ménages. De fait, l'économie sociale transcende cette délimitation puisqu'elle englobe l'ensemble des types de secteurs institutionnels.

Nous sommes également confrontés à des organisations productives très diverses avec de grandes unités employeuses, des unités non-employeuses et des pratiques, des moyens mobilisés délicats à quantifier comme le recours au bénévolat.

Concrètement, cette diversité se traduit dans les sources par des difficultés d'identification. Par exemple, par rapport aux sources usuelles mobilisées pour rendre compte de l'activité des sociétés non financières en France, il existe des données fiscales produites par les statistiques à l'INSEE. Les unités non lucratives sont non assujetties aux impôts commerciaux et échappent donc concrètement à cette source.

Nous avons également des difficultés, et non des moindres, d'ordre conceptuel : comment rendre compte de l'utilité sociale d'une association dans l'estimation de sa production ? Comment valoriser des moyens tels que le bénévolat ? Toute une série de questions sur le champ, les concepts, la méthode, les mesures.

La méthode, par rapport à tous ces écueils, sera d'appliquer un cadre. Il est, certes, simplificateur voire réducteur par rapport à la diversité de l'économie sociale, mais a le mérite d'être cohérent, homogène, et de pouvoir autoriser une lecture sur l'ensemble de l'économie. Nous appliquerons donc le cadre général de la comptabilité nationale.

D'un point de vue pratique, il présente un double intérêt puisque nous pourrions mobiliser les sources, répliquer les méthodes déjà employées par les comptes nationaux pour estimer les comptes des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ce faisant, nous pourrions également témoigner d'une certaine diversité des témoignages en raisonnant par grand type d'agent économique.

Concrètement, ce qui a été fait dans ce travail était, une fois le champ délimité et les unités d'économie sociale identifiées, de les répartir par grands types de secteurs institutionnels, d'estimer les résultats pour chaque type d'agent en réinvestissant les sources et méthodes de la comptabilité nationale et, pour finir, d'agréger l'ensemble de ces résultats.

La contrepartie, comme je l'indiquais, est que cette vision au prisme de la comptabilité nationale implique un certain nombre de restrictions en termes de champ, de concepts et de mesures.

Pour la présentation, dans un premier temps, j'apporterai des précisions sur le champ suivi, un champ naturellement cohérent avec le nouveau cadre légal et, par ailleurs, articulé avec les délimitations opérées par la comptabilité nationale. Je préciserai également certaines caractéristiques de description des types d'agents, en particulier comment nous apprécions leur caractérisation marchande. Enfin, je décrirai sommairement les différentes sources de données mobilisées.

Je reviendrai dans une deuxième partie aux résultats macroéconomiques. Je décrirai sommairement les résultats en termes d'emploi, de masse salariale, de valeur ajoutée et j'expliquerai pourquoi, d'une part estimé à 10 % d'emplois, on aboutirait à une part dont la valeur ajoutée est de l'ordre de 5 %.

Enfin et surtout, l'intérêt de ce travail est de pouvoir dresser une sorte d'inventaire systématique des différentes sources et d'identifier les possibilités de suivi statistique dans un second temps d'étude. Je finirai par l'illustration de quelques spécificités des propriétés des unités d'économie sociale, soit sur un plan macroéconomique avec une évolution comparée de l'emploi, soit au plan microéconomique en illustrant le comportement de mise en réserve des résultats par les coopératives.

Le champ de l'étude : la loi opère dans une logique extensive puisqu'un premier socle est

constitué des familles traditionnelles : associations, fondations, coopératives, mutuelles. Il est précisé que ces unités sont dotées de la personnalité morale et peuvent rejoindre le champ des sociétés commerciales sous un certain nombre de conditions.

En l'état actuel du répertoire statistique et en attente de la mise en œuvre de cette disposition, nous ne pouvons pour l'instant raisonner et appréhender que la première partie, la partie socle, généralement qualifiée d'économie sociale, de ce champ.

Ce champ doit être articulé avec la comptabilité nationale dans une démarche qui s'apparente à l'estimation d'un compte de l'ensemble des institutions sans but lucratif. Le système européen des comptes opère une délimitation entre les grands types d'agents. Lorsque ces ISBL sont de faible importance, elles sont assimilées à des ménages. En pratique, la délimitation opérée se fondera sur le caractère employeur des unités. On raisonnera de fait sur les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles employeuses identifiées dans des répertoires par leur catégorie juridique.

Une précision sur les méthodes et en particulier la façon dont on définit le caractère marchand des unités. Cette question est importante puisqu'il s'agit de s'employer à décrire leur modèle économique. Cela suppose plus précisément de déterminer le type de ressources dominantes. En la matière, on applique un critère quantitatif, c'est-à-dire que, si l'unité couvre plus de la moitié de ses coûts de production avec les ventes, elle est considérée comme marchande. Cette répartition est appliquée ensuite par secteur d'activité à un niveau relativement fin.

Pour rendre cela plus concret, je vais en donner une illustration avec deux exemples emblématiques pour l'économie sociale, donc l'action sociale. À l'INSEE, les comptes nationaux estiment un compte de l'action sociale. On estime une production et on s'intéresse à la répartition du financement de cette production entre les différents types d'agents. On estime en particulier la part financée par les ménages, donc le reste à charge. Il ressort de ces travaux que, par exemple, pour les établissements d'accueil de personnes handicapées ou en difficulté sociale, les ressources propres ne couvrent pas la moitié des coûts de production. En vertu du critère précédemment décrit, les associations dans ce secteur d'activité sont considérées comme non-marchandes.

À l'inverse, par exemple dans les établissements d'accueil de personnes âgées, on obtient que les ventes couvrent à peu près la moitié des coûts de production. On est donc à la frontière du critère précédemment décrit. Par ailleurs, les concours publics sont d'une ampleur équivalente entre les différents types d'unité, les unités lucratives et les unités non lucratives. On considère donc que ces concours publics d'égale importance ne biaisent pas la concurrence. Ces unités, les associations, sont en concurrence avec des producteurs marchands. De ce fait, elles sont elles-mêmes assimilées à des producteurs marchands.

Pour finir, sur les sources de données, il a été procédé en deux temps. Dans un premier temps, les données sociales ont été mobilisées : les déclarations annuelles de données sociales, DADS. Elles permettent d'abord une délimitation du champ, un repérage des unités par catégorie juridique, permettront ensuite une répartition par famille et par secteur institutionnel et fourniront les premiers ordres de grandeur en termes d'emploi et de masse salariale. Ensuite, pour obtenir des résultats économiques et financiers sur les unités, on va mobiliser en premier lieu des données fiscales produites et exploitées par les statistiques d'entreprise à l'INSEE. Ces données ne permettent pas de couvrir exhaustivement l'intégralité du champ.

On va donc combler les lacunes en mobilisant les comptes déjà réalisés par les comptables nationaux.

Par exemple, pour les associations, on va mobiliser des comptes qui reposent sur des résultats d'enquête, notamment l'enquête du centre d'économie de la Sorbonne. Pour les mutuelles, on mobilisera des comptes qui reposent sur des données de l'autorité de contrôle prudentiel.

Ceci étant fait, on obtient des premiers résultats. Le résultat sur l'emploi est assez bien documenté. L'économie sociale représente 10 % de l'emploi salarié en France. La nouveauté par rapport à ce résultat tient à la répartition de cet effectif. Déjà, si je raisonne en amont en termes de nombre d'unités, on est sur un ensemble qui comprend plus de 150 000 unités employeuses. Du point de vue des unités, l'économie sociale est très majoritairement non-marchande ; les 2/3 des unités, un peu plus de 100 000, sont non-marchandes.

En revanche, ces unités non-marchandes sont comparativement de plus petite taille. Au final, on aboutit au résultat que l'emploi dans les unités non-marchandes est légèrement majoritaire par rapport aux unités marchandes.

Ensuite, lorsque l'on s'intéresse aux rémunérations versées par ces unités, le premier résultat est que, d'une manière générale, les rémunérations versées par l'économie sociale sont assez en deçà des rémunérations versées dans le reste de l'économie.

Par ailleurs, ces rémunérations présentent une dispersion assez importante. Il existe un écart de 50 % entre les rémunérations versées par les associations, fondations par rapport aux mutuelles. Cette dispersion est accrue lorsque l'on passe à un raisonnement en termes de secteur institutionnel, avec un écart de plus de 70 % entre les unités non-marchandes d'une part et les sociétés financières d'autre part. Cela montre l'intérêt d'avoir une vision par grand type d'agents. Cela délivre une lecture plus homogène et cohérente des unités.

De ces deux faits stylisés*, les rémunérations moindres versées dans l'économie sociale se traduisent par une réduction en termes de masse salariale, puisque l'on passe de 10 % en termes d'emploi à un peu moins de 8 % en termes de masse salariale. Les écarts de rémunération au sein de l'économie sociale aboutissent à un déplacement de l'équilibre puisque, alors que les unités non-marchandes étaient majoritaires en termes d'emploi, elles sont minoritaires en termes de masse de rémunération versée : 46 % pour les unités non-marchandes.

Lorsque l'on passe à la valeur ajoutée, par définition, par principe et comme l'énonce la loi, les unités d'économies sociales poursuivent un objectif autre que la seule réalisation de bénéfice. Par ailleurs, par construction, du point de vue des méthodes, ces unités non lucratives verront leur production valorisée à hauteur de leur coût. On peut citer d'autres facteurs, une répartition sectorielle davantage dans les services et, à secteur donné, moins d'intensité capitalistique. Cet ensemble de facteurs aboutit au résultat général que la part des salaires dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les unités de l'économie sociale que pour les unités du reste de l'économie.

J'ai mentionné quelques ordres de grandeur pour faire le lien avec ce qui précédait, mais ils sont exprimés en termes de rémunération brute. Pour aboutir à la part des salaires dans la

valeur ajoutée, il faudrait prendre également les cotisations acquittées par les employeurs. On obtient des écarts similaires lorsque l'on passe vraiment à cet ensemble. Par exemple, pour les sociétés non financières, on a une part des salaires de l'ordre de deux tiers dans la valeur ajoutée alors que, pour les institutions sans but lucratif au service des ménages, on estime cette part à 90 %. Du fait de cet écart, on aboutit au résultat que la part en termes de valeur ajoutée se trouve réduite et passe de 8 % en termes de masse salariale à 5 % en termes de valeur ajoutée. Concrètement, avec des données 2012, on aboutit à un ordre de grandeur de 90 milliards d'euros de valeur ajoutée au coût des facteurs.

La répartition entre les différents types d'unités marchandes, non-marchandes, est sensiblement peu modifiée.

Comment expliquer que l'on passe d'un ordre de grandeur initial de 10 % de l'emploi à 5 % en termes de valeur ajoutée ? Les deux facteurs sont des rémunérations moindres dans l'économie sociale et un comportement de marge moins prononcé équivalant à une part plus importante de salaire dans la valeur ajoutée, des facteurs qui jouent dans des proportions similaires et aboutissent à cette réduction de moitié de la part de l'économie sociale.

Je vais peut-être faire une précision sur la mesure. Nous avons raisonné avec une valeur ajoutée que l'on appelle « au coût des facteurs ». Nous avons pris en compte les subventions d'exploitation perçues par les unités après déduction des impôts sur la production. C'est une mesure plus pertinente pour les unités de l'économie sociale, qui perçoivent davantage de subventions, et, par ailleurs, plus favorables.

Si on souhaite passer à une mesure en termes de points de PIB, il faut se ramener à une valeur ajoutée brute, c'est-à-dire que l'on retranche, notamment, ces subventions. Par ailleurs, on procède à une comparaison avec un ensemble plus grand qui intègre notamment les impôts perçus sur les produits par les administrations publiques, de sorte que la comparaison en termes de points de PIB réduit légèrement l'ordre de grandeur. On serait à 4,5 points du PIB.

Comme je le disais, l'intérêt de ce travail exploratoire est également d'effectuer un repérage systématique dans les différentes sources de données à disposition et de réaliser un premier bilan des capacités de documentation des unités de l'économie sociale.

Il s'avère que l'on peut disposer de données individuelles parfois très denses en termes de contenu pour les coopératives, les mutuelles. En revanche, l'information s'avère plus lacunaire pour les associations et les fondations, unités pour lesquelles il faudra recourir à des enquêtes. En particulier, l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE, qu'Aurélien va vous présenter, devrait permettre de combler ces lacunes et d'approfondir ces estimations.

Pour finir, je vais montrer rapidement quelques illustrations des spécificités des unités de l'économie sociale. Le travail est parti d'un repérage systématique dans les données sociales. Ces données permettent une couverture différente des différentes unités et on peut donc suivre la part de l'économie sociale dans l'emploi. Sur ce graphique, nous avons l'illustration de la résilience de l'emploi de l'économie sociale durant la grande récession de 2009, avec une part qui progresse et un écart qui n'a pas été rattrapé depuis.

On peut s'intéresser à des propriétés plus microéconomiques en observant directement le comportement individuel des unités. J'ai pris pour exemple la mise en réserve des résultats par les coopératives. C'est une pratique assez emblématique des unités de l'économie sociale, d'ailleurs rappelée dans l'article premier de la loi. C'est également un critère qui prévaudra pour les entreprises commerciales qui souhaitent rejoindre le champ de l'économie sociale et

solidaire.

Pour les différents types de coopérative, agricoles, de production, le ratio des réserves constituées a été examiné. On raisonne sur des stocks rapportés au capital social de ces unités et on compare ces résultats aux entreprises du reste de l'économie. On obtient une différenciation assez nette entre, globalement, les différents types de coopératives et, plus particulièrement, les coopératives agricoles par rapport aux entreprises du reste de l'économie.

Pour conclure, j'ai livré ici quelques approfondissements possibles juste pour laisser entrevoir les possibilités. Je finirai par quelques approfondissements et des études qui pourraient être envisagées. En premier lieu, l'enquête « Associations 2014 » qui vient d'être réalisée par l'INSEE, en particulier dans son volet employeur, devrait permettre d'améliorer sensiblement ces résultats. On devrait notamment disposer d'une meilleure connaissance de la structure des recettes et des dépenses des associations, qui permettra d'améliorer la précision de l'estimation et de travailler davantage la répartition entre les différents types d'agents pour apprécier plus précisément le caractère marchand et non-marchand des unités. On devrait également pouvoir aboutir à une estimation du bénévolat, plus précisément du nombre d'engagements bénévoles, du volume horaire, et à une valorisation monétaire qui permettra de compléter les ordres de grandeur déjà présentés.

On peut également envisager des études plus microéconomiques autorisées par les données fiscales sur les coopératives. En effet, cette source est particulièrement dense puisque l'on dispose des comptes de production, des comptes d'exploitation, des comptes de résultat, des comptes de bilan pour ces unités. On peut donc s'intéresser à leur comportement de marge, à leur politique d'investissement, à leur rentabilité, à leur recours à l'endettement. On peut également, dans une perspective plus dynamique, appailler ces données avec les données de démographie d'entreprise pour étudier la pérennité de ces unités et, plus spécifiquement, s'intéresser aux entreprises reprises par leurs salariés sous forme de coopératives.

Voilà, pour conclure, quelques possibilités d'études. Ce qui vous a été présenté est une première estimation, elle se veut exploratoire, elle est naturellement perfectible et peut être, et sera, complétée par des travaux futurs. Je vous remercie.

Poids et spécificités économiques des acteurs de l'économie sociale

26^{ème} colloque de l'ADDES

Julien Deroyon, Insee



Mesurer pour comprendre



Les objectifs

Macroéconomique : estimer le poids de l'économie sociale (emploi, masse salariale, valeur ajoutée).

Microéconomique : décrire la situation économique et financière de ses unités dans leur diversité.

Selon des concepts partagés pour établir des comparaisons avec les unités du reste de l'économie.

Les écueils

Diversité des unités de l'économie sociale :

- Des logiques économiques, des formes juridiques et donc des types d'agents : des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages.
- Des organisations « productives » : unités employeuses, non employeuses.
- Des pratiques : bénévolat.

Difficultés d'identification et de mesure statistique :

- Biais dans les sources usuelles
 - Exemple : non lucrativité => non assujettissement aux impôts commerciaux => absence des données fiscales utilisées pour mesurer l'activité des sociétés non financières.
- Difficulté à rendre compte
 - De l'utilité sociale dans la valorisation de la production (marchande, non marchande),
 - Des ressources qui peuvent y être attachées (bénévolat, mise à disposition d'équipements).

Des questions de champ, de concept, de méthode, de mesure.

La méthode

Appliquer un cadre : mener cette estimation en articulation avec le cadre général de la comptabilité nationale.

Avec un double intérêt :

- répliquer l'usage des sources et les méthodes de la comptabilité nationale,
- donner une lecture de l'ESS cohérente en termes d'agents économiques.

Décomposition en secteurs institutionnels,

Estimation des résultats par type d'agents,

Agrégation pour aboutir à ce qui peut s'apparenter à un compte des institutions sans but lucratif (ISBL).

Contrepartie : implique des restrictions de champ, de concepts, de mesure.

Plan de la présentation

1 – Quelques précisions sur la méthode

Le champ retenu en cohérence avec le cadre légal et celui de la comptabilité nationale

La description des agents, leur caractérisation marchande

Les sources de données mobilisées

2 – Les résultats « macroéconomiques »

Niveau et répartition de l'emploi, de la masse salariale, de la valeur ajoutée

Pourquoi 10% de l'emploi aboutit à 5% de la valeur ajoutée

3 – Bilan sur les possibilités de suivi statistique et quelques exemples illustratifs des spécificités des unités de l'économie sociale

Macroéconomique : évolution de l'emploi

Microéconomique : comportement de mise en réserves des bénéfices par les coopératives

1 - Le champ de l'étude

Définition légale : article 1er de la loi ESS :

« *L'économie sociale et solidaire est composée ...*

1) « *Par les **personnes morales de droit privé** constituées sous la forme de **coopératives, de mutuelles** ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de **sociétés d'assurance mutuelles** relevant du code des assurances, de **fondations ou d'associations** ... »*

2) « *Par les **sociétés commerciales** qui, aux termes de leurs statuts, remplissent un certain nombre de **conditions** (utilité sociale, principes de gestion ...). »*

En l'attente de la mise en œuvre, 2) ne peut faire l'objet d'une mesure statistique.

=> champ de l'étude : unités de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives, mutuelles) dotées de la personnalité morale.

1 - Le champ de l'étude

Articulation avec la comptabilité nationale :
démarche apparentée à l'estimation d'un compte des institutions sans but lucratif (ISBL).

SEC 2010 : « lorsque les ISBL sont de faible importance, elles relèvent des ménages ».

En pratique, les comptes estimés pour les institutions sans but lucratif au service des ménages sont restreints aux unités employeuses.

=> Champ : associations, fondations, coopératives et mutuelles, employeuses, identifiées par leur catégorie juridique*.

* en sont exclus les unités des administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques et religieuses. L'impact de cette restriction sur les ordres de grandeur estimés est négligeable.

1 - Les secteurs institutionnels : le caractère marchand

Pour la caractérisation marchande, classement en fonction du type de ressource prédominante.

Une unité institutionnelle est un producteur marchand et relève des sociétés non financières ou financières :
« si plus de 50% des coûts de production sont couverts par le produit des ventes »

Expertise menée principalement par secteur d'activité à un niveau fin.

1 - Le caractère marchand : deux exemples pour l'action sociale

- établissements d'accueil de personnes handicapées ou en difficulté sociale :

Les ressources propres ne couvrent pas la moitié des coûts de production.

=> producteurs non marchands.

- établissements d'accueil des personnes âgées :

La moitié du financement assuré par les bénéficiaires, concours publics comparables entre structures privées à but lucratif ou non, autorisant une concurrence par les prix.

=> producteurs marchands.

1 - Les sources de données mobilisées

Données sociales DADS :

Repérage des unités,
Répartition par familles et secteurs institutionnels,
Estimation de la masse salariale et de l'effectif salarié.

Données fiscales :

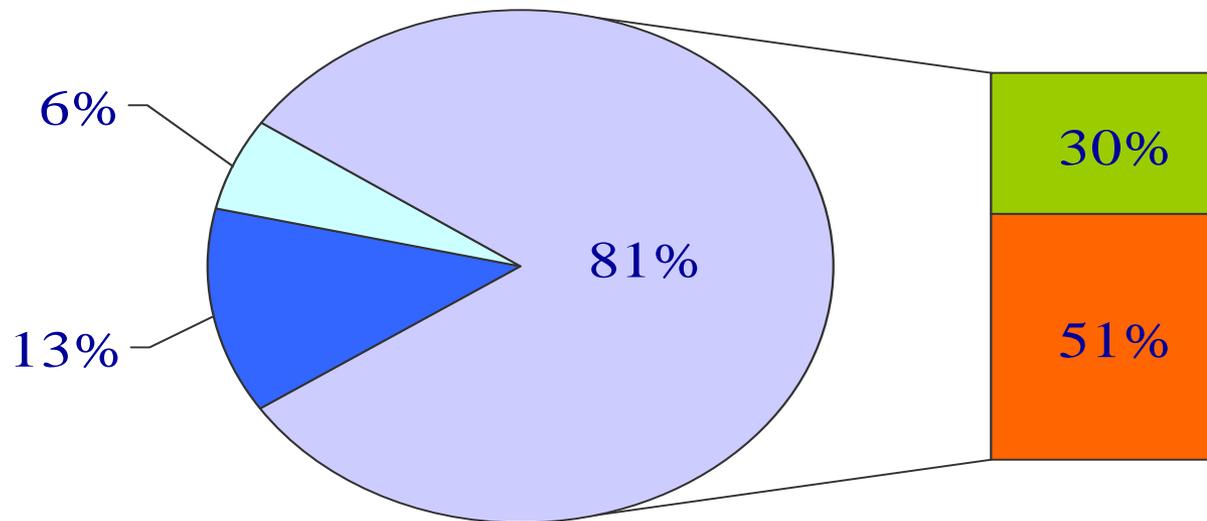
Estimation des variables économiques et financières.

Compléments à partir de la comptabilité nationale pour les unités moins bien couvertes : unités non lucratives (ISBLSM), non assujetties aux impôts commerciaux :

Associations et fondations non marchandes : compte des ISBLSM, enquête Sorbonne auprès des associations,
Mutuelles : compte des mutuelles livre II, données ACP.

2 - L'effectif salarié : niveau et répartition

2,3 millions de salariés en 2012,
10% de l'emploi salarié total,
Aux 4/5 dans les associations et fondations,
Au total, majoritairement dans des unités non marchandes.



- Coopératives
- Mutuelles
- Associations et fondations marchandes
- Associations et fondations non marchandes

2 - Des rémunérations moindres et dispersées

Une rémunération annuelle brute moyenne de 25 600 € dans l'économie sociale.

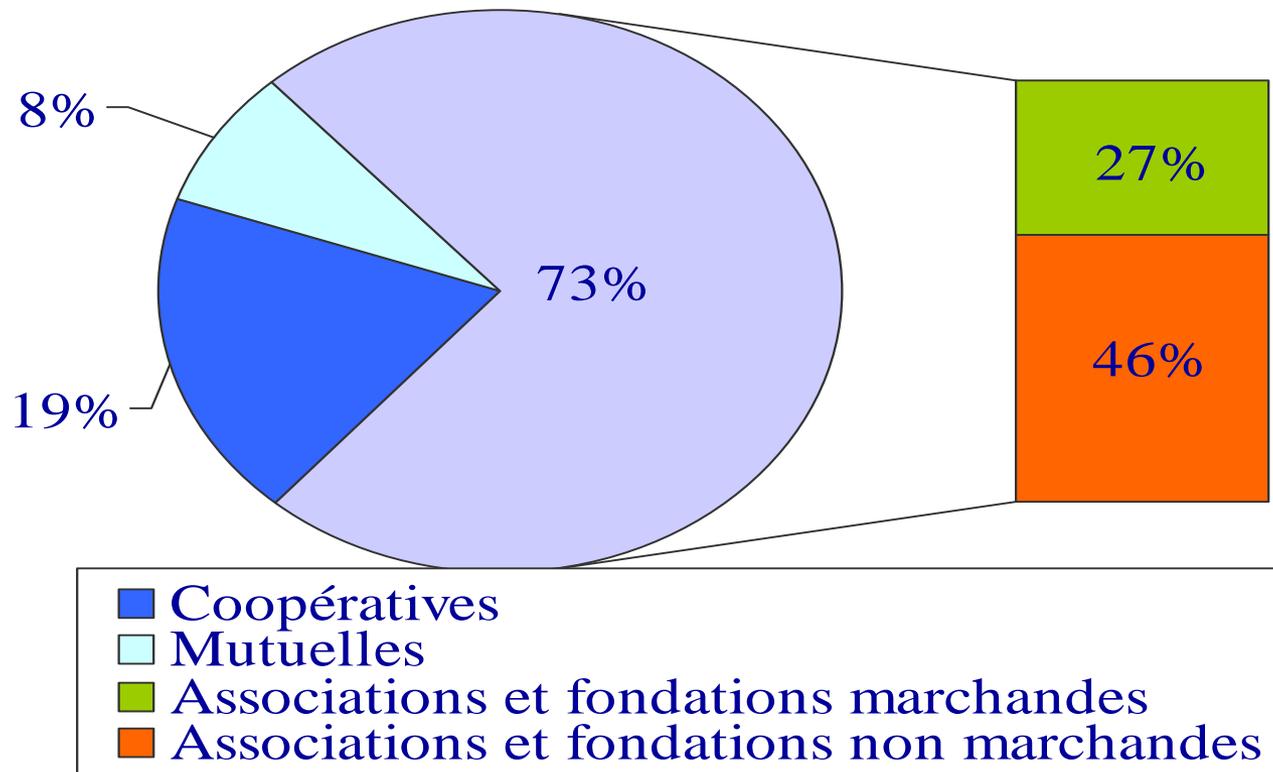
Inférieure de 26% au salaire annuel brut moyen dans l'ensemble de l'économie.

Des rémunérations hétérogènes, une dispersion accrue par la décomposition en secteurs institutionnels :

Associations et fondations	23 400 €	Unités non marchandes	23 300 €
coopératives	35 000 €	Sociétés non financières	25 900 €
Mutuelles	36 800 €	Sociétés financières	39 600 €

2 - La masse salariale : part réduite et majoritairement marchande

60 Mds € de rémunérations brutes en 2012,
8% de la masse salariale totale,
Aux 3/4 dans les associations et fondations,
Mais, au total, majoritairement versées par des unités marchandes.



2 - Une part plus importante des salaires dans la valeur ajoutée

Par « définition », moindres profits dans l'économie sociale. Méthode de construction pour les producteurs non marchands. En outre, effets de la répartition sectorielle ; à secteur donné, moindre intensité capitalistique...

Une part plus élevée des salaires dans la valeur ajoutée. Pour les rémunérations brutes :

67% pour les unités non marchandes de l'économie sociale,
60 % pour les coopératives non financières
contre 52% pour l'ensemble des sociétés non financières.

La part moyenne égale environ 2/3 de celle dans l'économie sociale.
A masse salariale donnée, la valeur ajoutée générée est moindre.

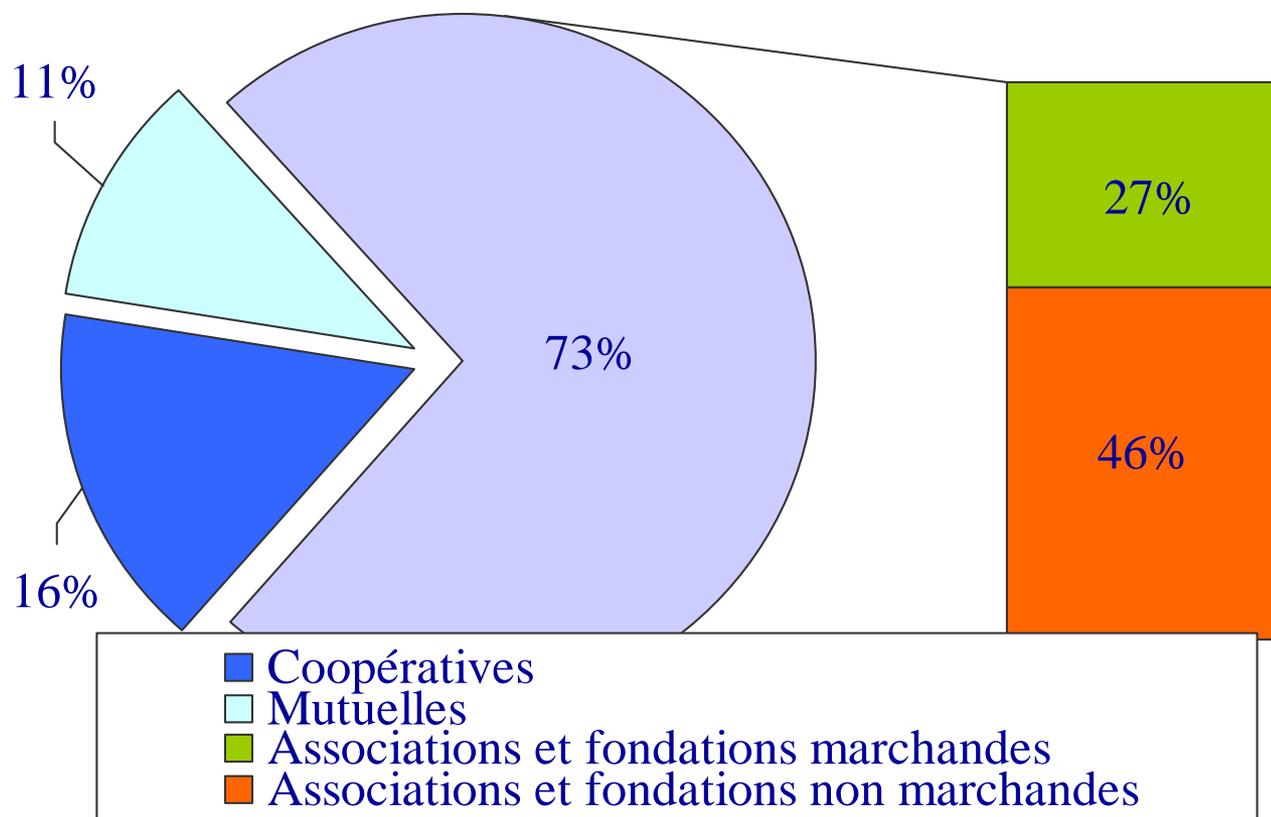
2 - La valeur ajoutée : 5% de l'ensemble, majoritairement marchande

90 Mds € de valeur ajoutée (au coût des facteurs) en 2012

5% de la valeur ajoutée totale

Aux 3/4 dans les associations et fondations,

Mais, au total, majoritairement réalisée par des unités marchandes.



2 - De 10% de l'emploi à 5% de la valeur ajoutée

Deux facteurs d'importance à peu près égale expliquent cette moindre part :

Des rémunérations moindres,

A masse salariale donnée, une moindre valeur ajoutée.

La mesure au coût des facteurs est préférable du fait de subventions plus importantes et de moindres impôts sur production pour l'économie sociale.

En termes de contribution au PIB (valeur ajoutée brute), une contribution de l'économie sociale un peu moindre (de l'ordre de 4,5%).

3 – L'économie sociale : quelles possibilités de suivi statistique des résultats économiques ?

A partir du repérage des unités employeuses dans les données sociales, examen des possibilités de documentation des sources sur les résultats économiques :

Données individuelles disponibles pour les coopératives, les mutuelles,

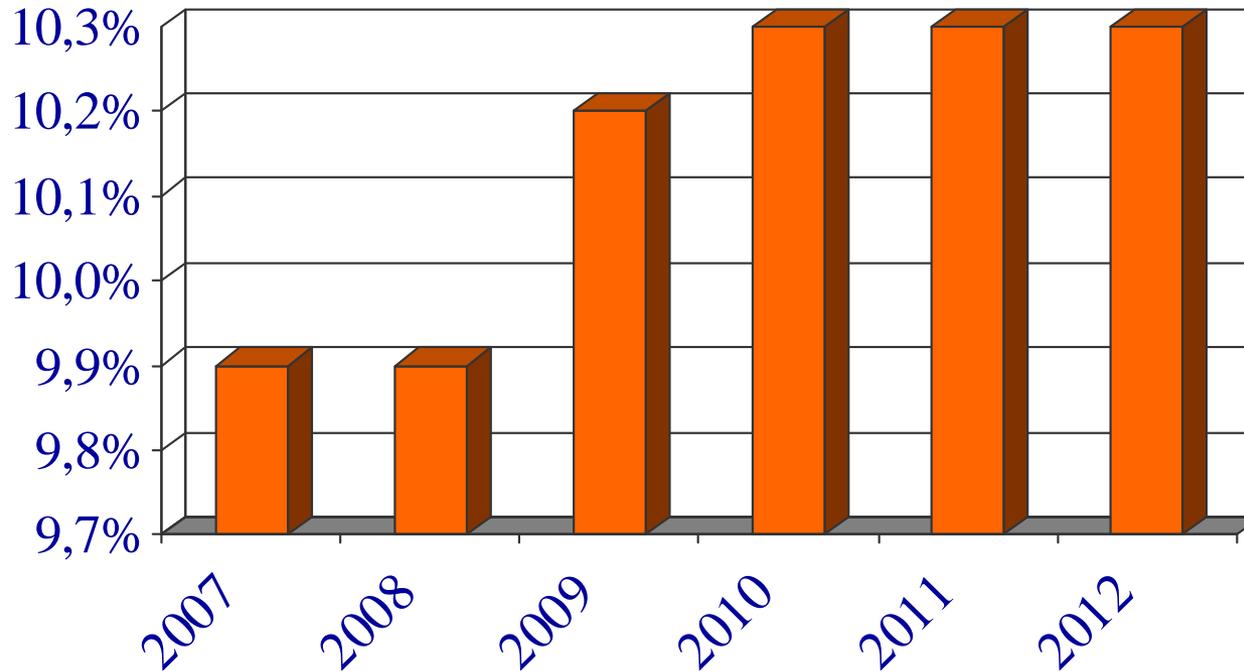
Des défauts pour les associations et fondations.

L'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE, en particulier son volet employeur, permettra de combler ces lacunes et d'approfondir ces estimations.

3 - Macro : résilience de l'emploi de l'économie sociale

Avec les données sociales, une couverture cohérente de l'ensemble des unités.

Part de l'emploi de l'économie sociale
dans l'emploi total



3 - Micro : spécificités des coopératives à partir des données individuelles

Exemple de la mise en réserves des résultats :

Le principe de constitution de réserves, pratique emblématique de l'économie sociale, retenue par la Loi comme critère pour les nouvelles unités (article 1er) :

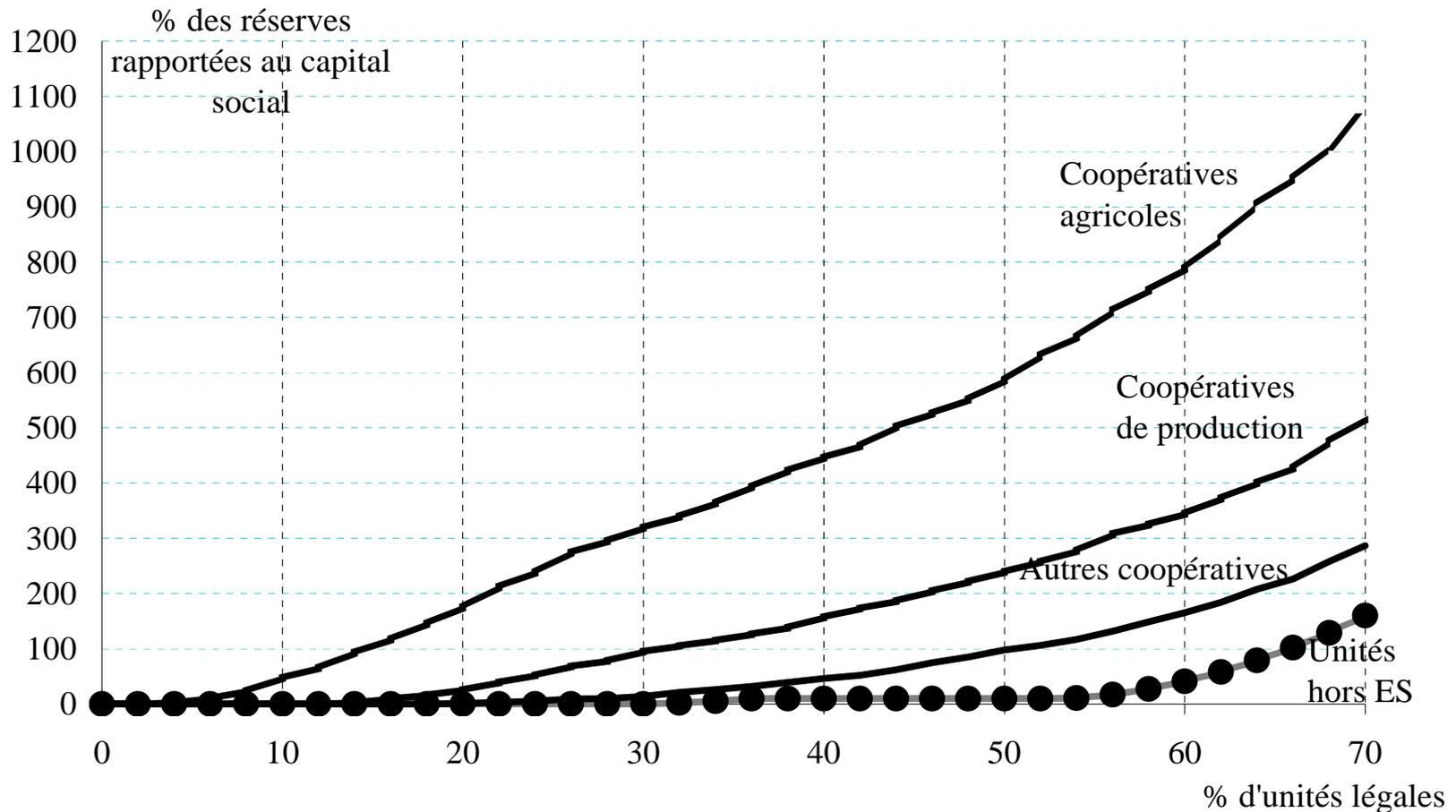
« les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise »

« les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées »

Examen pour les coopératives (agricoles, de production...) des réserves constituées rapportées à leur capital social et comparaison avec les autres entreprises en dehors de l'économie sociale.

3 - Les réserves constituées

Pour 85% des coopératives agricoles, 70% des coopératives de production, 33% des entreprises en dehors de l'économie sociale, réserves constituées supérieures au capital social.



3 - Quelques approfondissements et études possibles

Apports quantitatifs de l'enquête « Associations 2014 » dans son volet employeur :

- Meilleure connaissance de la structure des recettes et dépenses des associations => améliorer la précision de cette estimation,
- Mesure du bénévolat, valorisation monétaire.

Données fiscales sur les coopératives :

- Analyses économiques et financières plus approfondies : marge, investissement, rentabilité économique, endettement,
- En dynamique : analyse de leur pérennité, reprise d'entreprises par leurs salariés.

Merci pour votre attention !

Deroyon Julien

Téléphone : 01 41 17 62 66

Courriel : julien.deroyon@insee.fr

Adresse : 18 bd Adolphe Pinard – Timbre E401
75675 Paris Cedex 14

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr



Informations statistiques :

www.insee.fr / Contacter l'Insee

09 72 72 4000

(coût d'un appel local)

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Annexe : tableau global des résultats

	Valeur ajoutée (en Mds d'euros)	Masse salariale (en Mds d'euros)	Effectif salarié au 31 décembre
Associations et fondations	65,1	44,1	1 886 150
Coopératives	14,7	11,3	307 020
Mutuelles	10,1	4,6	131 410
Sociétés non financières	36,7	24,0	926 331
<i>Dont associations et fondations</i>	23,9	16,5	701 847
<i>Dont coopératives</i>	8,9	5,4	159 090
Sociétés financières	12,0	8,5	213 946
Unités non marchandes*	41,2	27,6	1 184 303
Ensemble	89,9	60,0	2 324 580